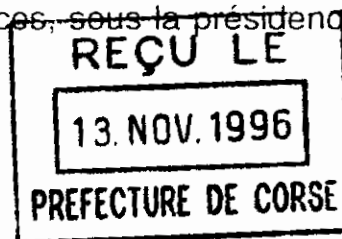


ASSEMBLEE DE CORSE

DELIBERATION N° 96/92 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE PORTANT AVIS SUR LE PROJET DE LOI RELATIF A LA CREATION D'UNE ZONE FRANCHE EN CORSE.

SEANCE DU 4 NOVEMBRE 1996

L'An mil neuf cent quatre vingt seize, et le quatre novembre, l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Paul de ROCCA SERRA.



ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

Jean-Louis ALBERTINI, François ALFONSI, Nicolas ALFONSI, Vincent AVOGARI DE GENTILI, Jean-Marc BALESI, Dominique BIANCHI, Dominique BUCCHINI, Pierre-Jean CASTA, Pierre-Philippe CECCALDI, Joseph-Antoine CHIARELLI, Jean-Charles COLONNA, Paul COMBETTE, Edouard CUTTOLI, Jules-Laurent FERRANDI, Jacques FIESCHI, Alexandre GABRIELLI, Antoine GAMBINI, Sauveur GANDOLFI-SCHEIT, Jean JALPI, Jean-Baptiste LANTIERI, Norbert LAREDO, Félix LUCIANI, Paul-Antoine LUCIANI, Pierre-Jean LUCIANI, Toussaint LUCIANI, Antoine-Louis LUISI, Marie-Paule MANCINI-NERI, Michel MORETTI, François MOSCONI, Jules-Paul NATALI, Paul PERFETTINI, Pierre-Timothée PIERI, Pierre POGGIOLI, Paul QUASTANA, Simon-Jean RAFFALLI, Jean-Paul de ROCCA SERRA, Paul SCARBONCHI, Joseph SISTI, Jean-François STEFANI, Jean-Guy TALAMONI, Michel VALENTINI, Marie-Jeanne VIDAILLET-PERETTI.

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

M. Henri ANTONA à M. Michel VALENTINI.
M. Pascal ARRIGHI à M. Pierre-Jean LUCIANI
Mme Marie-Josée BELLAGAMBA à M. Dominique BIANCHI
M. Eugène BERTUCCI à Mme Marie-Paule MANCINI-NERI

8. / Elle demande que le projet soumis au Parlement réponde à l'exigence qu'elle a toujours affirmée, à savoir qu'une "zone franche" en Corse ne peut avoir d'impact réel que si en bénéficient directement, outre les entreprises, les salariés et les ménages.

Elle juge donc indispensable que soient introduites, à cette fin, des dispositions nouvelles, par voie législative ou réglementaire.

9. / Elle considère que, ne serait-ce que par rapport à l'annonce faite le 17 juillet dernier par le Premier Ministre, les mesures envisagées s'avèrent par trop restrictives, en excluant plusieurs domaines d'activités et catégories d'entreprises et en édictant des conditions de plafonnement et de calendrier peu en rapport avec la réalité économique de l'île.

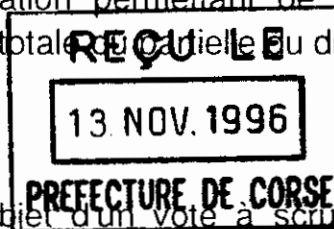
10. / Elle demande que, pour reprendre les affirmations du Premier Ministre, des contreparties soient instituées pour permettre de développer l'emploi des jeunes et de lutter contre le travail clandestin.

11. / Elle demande que soit rapidement appliquée à la Corse la procédure de défiscalisation des investissements qui est en vigueur dans les départements d'Outre-Mer.

12. / Elle propose, dans une annexe au présent avis, une série d'amendements au texte qui lui est soumis, qui, pour partie, répondent aux observations qu'elle a ci-dessus formulées.

13. / Enfin, l'Assemblée de Corse demande avec insistance que la durée d'application de la "zone franche" soit au moins doublée, et que soit mis en place un dispositif d'évaluation permettant de conclure soit à la reconduction soit à l'abrogation totale ou partielle du dispositif.

ARTICLE 2 :



Cette délibération a fait l'objet d'un vote à scrutin public dont les résultats sont les suivants :

26 voix POUR : Henri ANTONA - Pascal ARRIGHI - Vincent AVOGARI DE GENTILI - Jean-Marc BALESI - Eugène BERTUCCI - Pierre-Jean CASTA - Pierre-Philippe CECCALDI - Jean-Charles COLONNA - Paul COMBETTE - Edouard CUTTOLI - Antoine GAMBINI - Sauveur GANDOLFI-SCHEIT - Ours-Ange-Pierre GRIMALDI - Jean JALPI - Jean-Baptiste LANTIERI - Pierre-Jean LUCIANI - Marie-Paule MANCINI-NERI - Emile MOCCHI - François MOSCONI - Jules-Paul NATALI - Pierre-Timothée PIERI - Paul-Donat POLI - Simon-Jean RAFFALLI - Jean-Paul de ROCCA SERRA - Michel VALENTINI - Marie-Jeanne VIDAILLET-PERETTI.

24 voix CONTRE : François ALFONSI - Nicolas ALFONSI - Marie-Josée BELLAGAMBA - Dominique BIANCHI - Jean BIANCUCCI - Dominique BUCCHINI - Joseph-Antoine CHIARELLI - Jules-Laurent FERRANDI - Jacques FIESCHI - Alexandre GABRIELLI - Norbert LAREDO - Félix LUCIANI - Paul-Antoine LUCIANI - Toussaint LUCIANI - Antoine-Louis LUISI - Michel MORETTI - Paul PERFETTINI - Pierre POGGIOLI - Paul QUASTANA - Paul SCARBONCHI - Joseph SISTI - Jean-François STEFANI - Jean-Guy TALAMONI - Alphonse TAMBURINI.

1 Abstention : Jean-Louis ALBERTINI.

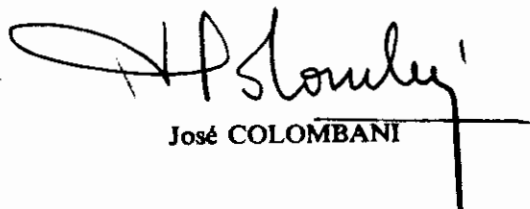
ARTICLE 3 :

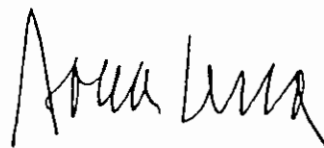
La présente délibération qui pourra être diffusée partout où besoin sera, fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

Ajaccio, le 4 Novembre 1996

Le Président de l'Assemblée de Corse,

Pour copie certifiée conforme à l'original,
Pour le Président de l'Assemblée de Corse
et par délégation,
L'Administrateur Général des Assemblées


José COLOMBANI



Dr Jean-Paul de ROCCA SERRA

